

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/33 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN PREVENTIF SUR LES ROUTES NATIONALES EN CORSE-DU-SUD - PROGRAMME 2006 - LOT NORD

SEANCE DU 24 MARS 2006

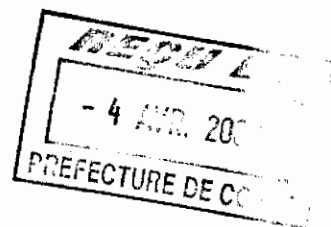
L'An deux mille six et le vingt quatre mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. GUAZZELLI Jean-Claude
M. BIANCUCCI Jean à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mlle PIERI Vanina à M. LUCIANI Jean-Louis
Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. LECCIA Jean-Pierre
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie
Mme SCOTTO Monika à Mme RICCI Annie
M. SIMEONI Edmond à M. ANGELINI Jean-Christophe.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

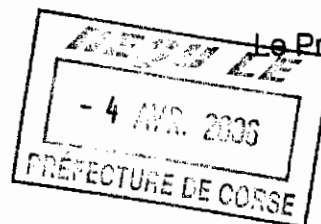
APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif aux travaux d'entretien préventif sur les routes nationales en Corse-du-Sud / Programme 2006 / Lot Nord à passer avec l'entreprise CORSOVIÀ pour un montant minimum de 800 000 € TTC et un montant maximum de 3 200 000 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 mars 2006



Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

RECUEIL
- 4 / N. 2003
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**OBJET : TRAVAUX D'ENTRETIEN PREVENTIF ROUTES NATIONALES EN CORSE-DU-SUD - PROGRAMME 2006 - LOT NORD**

La Direction des Routes de Corse-du-Sud a engagé une procédure de consultation des entreprises, en vue de la conclusion d'un marché relatif aux travaux d'entretien préventif sur les routes nationales en Corse-du-Sud, Route Nationale 193, Route Nationale 194 et Route Nationale 196 jusqu'au pont d'Abra, programme 2006 en Corse-du-Sud.

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert sans option, ni variante, passé en application des articles 33, 57, 59 et 71 I du CMP,
- Marché conclu soit avec un entrepreneur unique soit avec des entrepreneurs groupés solidaires,
- Appel d'offres ne comprenant ni tranche ni lot,
- Marché à prix forfaitaire et unitaires,
- Les prix sont fermes actualisables,
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

- Valeur technique des prestations
- Prix des prestations

Les coefficients de pondération affectés sont les suivants :

- Valeur technique des prestations : 0,6
- Prix des prestations : 0,4

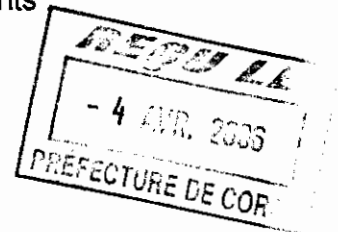
Le nombre de plis reçus est de quatre (4) :

Un rapport d'analyse des premières enveloppes a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 21 décembre 2005 afin d'ouvrir les deuxièmes enveloppes.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'ouvrir les offres des entreprises SECA et COSOVIA et de ne pas ouvrir l'offre de l'entreprise SPANU.

Ainsi en séance seules deux offres recevables ont été ouvertes.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 janvier 2006, au vu de l'analyse des offres a classé par ordre décroissant les deux candidats suivants :



- . CORSOZIA
- . SECA

L'entreprise CORSOZIA a justifié de sa régularité sociale et fiscale.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer le marché relatif aux travaux d'entretien préventif lot nord, programme 2006, en Corse-du-Sud, avec l'entreprise CORSOZIA dont le siège social est Aspretto BP 547, 20289 Ajaccio cedex. Le montant du marché est de minimum 800 000 € TTC, maximum 3 200 000 € TTC.

